



LIVRET D'ACCUEIL DU STAGIAIRE



La certification qualité à été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTION DE FORMATION



Ce livret à pour but de répondre à vos questions et de vous renseigner sur le fonctionnement de notre établissement.

Afin de vivre sereinement votre parcours de formation au sein de notre Auto-Ecole



Bienvenue à l'Auto-école FEGELE !



Organigramme Auto Moto Ecole FEGELE

La direction :

Gérant : Fégelé Claude

Responsable RH ADM, Finance, Référent Handicap Auto-école : Fégelé Jutta

Directeur pédagogique : Fégelé Stéphane

Responsable secteur 2 roues et monitrice : Fégelé Julie

Vos interlocuteurs :

Secrétaire Auto école Hagondange : Righetti Séverine

Secrétariat Auto école Amnéville : Pigeat Victoria

Assistante formation, Financement CPF, Référent Handicap : Dunas Axelle

Nos moniteurs :

Andres Jennifer : N°A 20 054 00060

Belot Lucie : N°A 05 057 00270

Dul Carine : N°A 07 054 001240

Fégelé Julie : N°A 16 057 00130

Lang Gilles : N°A 11 057 00070

Robert Xavier : N°A 23 057 00160

Moyens logistiques et pédagogiques

L'auto école FEGELE possède deux bureaux d'accueil

- Amnéville
- Hagondange

Nous disposons d'une salle de code dans chaque agence.

8 véhicules dont :

- 7, Peugeot 208 (1 en boîte électrique)
- 1, Fiat TIPO en boîte automatique

Bureau HAGONDANGE

5 avenue du 8 mai 1945, 57300 HAGONDANGE

03 54 44 45 44

Lundi :	FERME	14H30 18H30
Mardi :	9H00 12H00	14H30 18H30
Mercredi :	9H00 12H00	14H30 18H30
Jeudi :	FERME	14H30 18H30
Vendredi :	9H00 12H00	14H30 18H30
Samedi :	9H00 12H00	FERME

Bureau AMNEVILLE

15 rue des romains, 57360 AMNEVILLE

03 87 71 16 40

Lundi :	15H00 19H00
Mardi :	15H00 19H00
Mercredi :	FERME
Jeudi :	15H00 19H00
Vendredi :	15H00 19H00
Samedi :	9H00 12H00



Site internet

Organisation de votre parcours de formation

Formation théorique au code de la route

Vous disposez d'une connexion 24h/24h pour un apprentissage au code en ligne directement sur le site de l'auto école.

Vous pouvez réviser à tout moment grâce à votre identifiant et votre mot de passe que nous vous avons remis lors de votre inscription

L'Auto Ecole vous accueille également pour des cours de code en salle animés par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière

Heure de code en salle Bureau Hagondange

Lundi : 18H00 à 19H00

Samedi : 11H00 à 12H00

Heure de code en salle Bureau Amneville

Mardi : 18H00 à 19H00



Prolongement de l'accès au code payant :

- 15€ pour 1 mois
- 37€ pour 3 mois

Lorsque vous êtes prêt, c'est à vous de vous inscrire en ligne à l'examen théorique dans un **centre agréé** au choix :

- **La poste**
- **SGS Objectif Code**
- **Code'Ngo**

Le jour de l'examen, assurez-vous d'apporter votre **pièce d'identité** ainsi que votre **convocation**.

Pour réussir cette épreuve, il est impératif d'obtenir un score d'au moins 35 réponses correctes parmi les 40 questions posées.

Comment s'inscrire au code ?

Allez sur le site du centre d'examen choisi :

Muni de votre numéro NEPH.

Si vous ne le connaissez pas, allez *page 5*

- Choisissez un centre à proximité de chez vous
- réserver en fonction du jour et l'heure de votre choix
- Remplissez le formulaire suivant la procédure
- Valider et payer les 30€
- Imprimer votre convocation pour l'apporter le jour de l'examen avec votre carte d'identité en cours de validité

Nous restons à votre disposition en cas de problème

Sites partenaires agréés :



La poste



Objectif code



Code'Ngo

Vous avez obtenu votre code ? Voici ce qu'il vous reste à faire

Pour nous envoyer votre résultat, veuillez suivre ces étapes :

- Scannez ou prenez en photo votre résultat de code. Assurez-vous que l'image est claire et lisible.
- Envoyez l'image par e-mail à **autoecolefegelehagondange57@gmail.com** ou **autoecolefegeleamneville@gmail.com** avec pour objet "Résultat de code positif" ou apportez-la directement à notre bureau.
- Une fois que nous aurons reçu votre résultat de code positif, nous vous ajouterons à notre liste d'attente pour les leçons de conduite. Cela nous permettra de vous offrir un rendez-vous plus rapidement et de vous faire progresser vers l'étape suivante de votre formation.

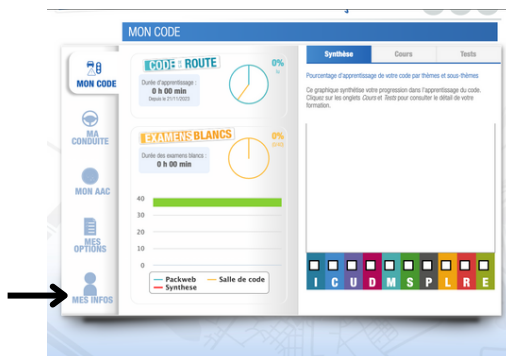
Attention : en raison d'un grand nombre de candidat l'attente est variable en fonction de la période de l'année et du nombre d'élèves inscrits.

Comment trouver son numéro NEPH ?

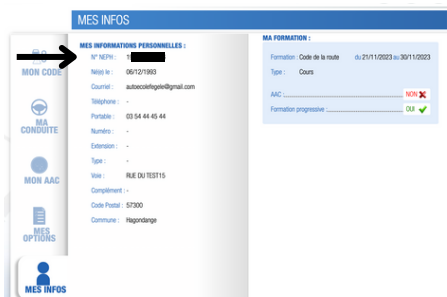
Rendez vous sur le site de l'Auto école dans la rubrique "Code en ligne"
Cliquez sur "**Consultez votre progression dans l'apprentissage de la conduite**" et connectez-vous



Une fois connecté, vous arrivez dans le menu principal, cliquez sur la rubrique "**Mes infos**"



Vous y trouvez vos informations personnelles ainsi que votre **code NEPH**.



Formation pratique

- Lorsque vous êtes premier sur la liste d'attente un enseignant vous contacte par téléphone pour planifier vos heures de conduite.
- Il faut faire 20h minimum obligatoire pour les boîtes manuelles ou 13h pour les boîtes automatiques.
- C'est l'enseignant qui détermine si vous avez le niveau pour être présenter à l'examen du permis de conduire.
- A ce moment, le moniteur donnera votre nom à la direction qui se chargera alors de vous inscrire à l'examen, en fonction des places mises à disposition sur "rendez-vous permis".
- Quand vous êtes inscrit, vous recevrez un premier mail pour vous créer un compte.
- Lorsque votre examen sera programmé, vous recevrez par mail une convocation.
- Contactez votre enseignant dès réception de la date d'examen, il se chargera alors de vous placer vos dernières heures de préparation au permis.
- Soldez votre compte, 8 jours avant la date d'examen aux heures d'ouvertures des bureaux, muni de votre livret de conduite.
- Vos résultats seront disponibles dès le lendemain de votre examen sur votre compte "rendez-vous permis".

2 possibilités :

- Vous **obtenez votre permis**, dans ce cas soit vous faites votre demande de permis seul ou bien vous ramenez vos papiers au bureau dans les meilleurs délais et l'auto école se chargera de votre demande de permis.

En attendant vous pouvez rouler avec votre papier provisoire durant 4 mois et uniquement en France.

- Vous **échouez au permis**, recontactez votre moniteur afin de connaître les démarches à suivre pour poursuivre votre formation.

Un délais minimum de repassage est indiqué sur votre résultat. Il faudra, en plus tenir compte des délais de l'auto école car d'autres élèves attendent également de pouvoir être présentés. Ce délais peut être de plusieurs mois !

Annulation d'une heure de conduite

Toute les leçons de conduite non annulée **48 heures à l'avance** pendant les heures de bureaux (jours ouvrés) seront **facturées**. L'annulation se fait par **SMS** auprès de votre enseignant.

La conduite accompagnée

Qu'est-ce que c'est ?

Une formation au permis permettant de rouler d'abord avec un ou plusieurs accompagnateurs pendant au minimum 1 an avant de passer l'examen afin d'obtenir de l'expérience de conduite avant de se retrouver seul sur la route.

Elle a pour avantage d'apporter une première expérience de la route, permet une réduction du délai probatoire et une possible réduction du tarif des assurances.

Pour qui ?

Toutes personnes ou majeure à partir de 15 ans

Comment ça se passe ?

- L'élève commence par obtenir son code de la route
- Une fois obtenu, il transmet ses résultats à l'auto-école et attend que son moniteur l'appelle pour rouler.
- La conduite commence, il fait 20 heures avec son enseignant correspondant à la formation initiale. Durant ces heures, il apprendra toutes les notions de la conduite des véhicules afin de pouvoir rouler avec ses accompagnants en sécurité.
- Au terme des 20 heures, il doit faire deux heures de rendez-vous préalable avec ses accompagnateurs. C'est un temps d'échange entre élève, accompagnateur et enseignant permettant à l'accompagnateur d'observer ce que l'élève sait faire et poser des questions. Ce temps permet de faire un bilan de la formation initiale et de donner les recommandations à suivre durant la phase de conduite.

Ensuite 2 rendez-vous pédagogique sont à réaliser :

- Un premier rendez-vous qui intervient 4 à 6 mois après le dernier rendez-vous préalable. L'élève contacte son moniteur pour définir une date. Il s'agit d'une heure en voiture permettant de faire le point sur ce qui a été fait et corriger d'éventuelles mauvaises habitudes qui commencent à s'installer.
- Puis deux heures de théorie se font, en groupe avec plusieurs élèves et leur accompagnateur et traite de sujet de sécurité routière.
- rdv voiture vers la fin de l'année de conduite (environ 6 semaines avant)

A partir d'un an après la date de rendez-vous préalable l'élève peut passer son permis (s'il est âgé d'au moins 17 ans) mais ne pourra pas rouler seul avant ses 18 ans.

Nos solutions de financement

Le permis à 1 euro

L'objectif de l'État est de faciliter financièrement l'accès de tous les jeunes à une formation au permis de conduire, soit de la catégorie A (moto), soit de la catégorie B (véhicules légers).

Tous les jeunes qui ont entre 15 et 25 ans peuvent bénéficier de cette opération. Le permis à un euro par jour ne peut être attribué qu'une seule fois à un même bénéficiaire.

Le compte personnel de formation (CPF)

Le Compte personnel de formation (CPF) offre à chaque individu actif, la possibilité d'accumuler des droits à la formation, dès son intégration sur le marché du travail et jusqu'à sa retraite. Permettant ainsi l'accès à des formations tout au long de sa carrière professionnelle.

Grâce à votre compte CPF, vous pouvez financer une formation visant :

- La formation théorique au code de la route*,
- La formation pratique de la conduite et passage d'examen,
- Ou les deux.

Le paiement en 3 ou 4 fois sans frais (ONEY)

Découvrez nos facilités de paiement jusqu'à 4 fois sans frais par carte bancaire.

Les mairies

Certaines mairies proposent des aides financières.

Par exemple :

- La mairie d'Hagondange aide à financer une partie de ton permis en échange, il faut effectuer une action citoyenne avec le CMSEA d'Hagondange. Il faut avoir entre 17 et 20 ans pour bénéficier de cette aide.
- La mairie de Mondelange aide à financer une partie de ton permis en échange, il faut effectuer des actions mises en place par le service animation jeunesse. Il faut avoir 17 ans pour bénéficier de cette aide.

Ne pas hésiter à se renseigner auprès de sa mairie.

Les centres de formation d'apprentis (CFA) ...

L'aide au financement du permis de conduire B s'adresse aux apprentis remplissant les conditions suivantes :

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution ;
- Être engagé dans un parcours d'obtention du permis B.

L'aide est attribuée une seule fois pour un même apprenti

*Frais d'inscription à l'examen non compris.

Programme de formation catégorie B et AAC

La formation pratique en auto-école consiste en des leçons de conduite individuelles avec un instructeur qualifié. Elle inclut l'apprentissage des compétences de conduite, des manœuvres et de la conduite en circulation.

Cette formation prépare les élèves à passer l'examen pratique du permis de conduire et nécessite un certain nombre d'heures de conduite. Une fois réussi, vous obtiendrez votre permis de conduire, vous permettant de conduire en respectant les règles de la route et en toute sécurité.

COMPETENCES	COMPETENCES ASSOCIEES
Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures • Entrer et s'installer au poste de conduite et sortir • Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire • Démarrer et s'arrêter • Doser l'accélération et le freinage à diverses allures • Utiliser la boîte de vitesse • Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire • Regarder autour de soi et avvertir • Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité
Appréhender la route et conduire dans des conditions normales	<ul style="list-style-type: none"> • Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte • Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation • Adapter l'allure aux situations • Tourner à droite et à gauche en agglomération • Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité • Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire • S'arrêter et stationner en épi, bataille et en créneau
Ciruler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer et maintenir les distances de sécurité • Croiser, dépasser, être dépassé • Passer des virages et conduire en déclivité • Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie • S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide • Conduire dans une file de voiture et dans une circulation dense • Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte • Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites • Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts
Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre un itinéraire de manière autonome • Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie • Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer • Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir • Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation) • Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence • Pratiquer l'éco-conduite

Règlement intérieur

Ce règlement a pour objectif de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement.

Ce règlement est applicable par l'ensemble des élèves ou stagiaires.

Article 1 : Règles d'hygiène et de sécurité

Sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement, l'élève doit se conformer aux instructions particulières données par les formateurs en ce qui concerne les règles de sécurité. Sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement, l'élève doit respecter les normes élémentaires d'hygiène. Sont particulièrement visés : l'interdiction de vapoter, fumer, cracher, de se restaurer ou de jeter des débris, l'hygiène corporelle et la nécessité de signaler à l'établissement tout risque de contagion en cas de maladie.

Article 2 : Consignes de sécurité

En cas d'incendie l'élève doit se référer aux consignes affichées. Tous les élèves sont tenus d'en prendre connaissance et de participer aux exercices d'évacuation lorsqu'ils sont organisés. D'une manière générale, en cas d'incendie ou d'ordre d'évacuation des locaux, chacun se conformera aux directives qui seront données par le responsable désigné. Il est interdit d'introduire, de distribuer ou de consommer des stupéfiants ou de l'alcool sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement. Il est également interdit de pénétrer ou demeurer sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement sous l'emprise de stupéfiants ou d'alcool. Il est également interdit de fumer, vapoter sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement.

Article 3 : Accès aux locaux Horaires et jours d'ouverture ordinaires de l'établissement* ·

Bureau Hagondange :

Lundi : 14H30-18H30

Mardi : 9H-12H / 14H30-18H30

Mercredi : 9H-12H / 14H30-18H30

Jeudi : 14H30-18H30

Vendredi : 9H-12H / 14H30-18H30

Samedi : 9H-12H

Bureau Amnéville :

Lundi : 15h-19H

Mardi : 15h-19H

Jeudi : 15h-19H

Vendredi : 15h-19H

Samedi : 9H-12H

* En cas de modifications : affichage des horaires exceptionnels dans l'établissement ou sur tout autre support accessible

Condition d'accueil

Salle de code : voir article 4

Salle de formation : sur rendez-vous

Simulateur : Sur rendez-vous ou réservation

Article 4 : Organisation des cours théoriques et pratiques

Entraînement au code : Rappel des horaires et jours d'ouverture ordinaires :

Heure de code en salle Bureau Hagondange

Lundi : 18H00 à 19H00

Samedi : 11H00 à 12H00

Heure de code en salle Bureau Amnéville

Mardi : 18H00 à 19H00

L'accès à tout dispositif d'entraînement au code ainsi que son utilisation (tests, tout dispositif d'entraînement au code présent dans l'établissement ou accessible à distance ainsi que les supports de recueil des réponses) est régit par les conditions particulières d'accès définies dans le contrat de formation ou à l'initiative du personnel de l'établissement.

Cours théoriques :

Les cours seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. Les thématiques traitées sont les suivantes :

- Les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- L'influence de la fatigue sur la conduite ;
- Les risques liés aux conditions météorologiques aux états de la chaussée
- Les usagers vulnérables ;
- La pression sociale (publicité, travail ...);
- La pression des pairs.
- Alcool et stupéfiants, vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité

Modalités spécifiques à l'enseignement aux formations 2 roues :

- L'équipement du motard ;
- Comment choisir sa moto ;
- Les risques liés à la conduite des motocyclettes ;
- La pression sociale (publicité, travail ...);

Cours pratiques :

Le contrat de formation est conclu après une évaluation de départ dont les modalités de réalisation sont disponibles dans les locaux de l'établissement. Chaque élève se voit attribuer un livret d'apprentissage qu'il devra renseigner au fur et à mesure de sa progression avec l'assistance du formateur. Modalités de réservation et d'annulation des leçons de conduite du fait de l'élève :

Réservation des leçons de conduite :

Moyens : Avec l'enseignant de la conduite attiré

Délais : A préciser en conformité avec les éléments présents dans le contrat

Annulation des leçons de conduite :

Moyens : Au près de l'enseignant de la conduite concernée par SMS

Délais : 48 heures à l'avance pendant les heures de bureaux (jour ouvré) Si le délai n'est pas respecté, la leçon est facturée.

Modalité d'annulation des leçons de conduite du fait de l'établissement :

A préciser en conformité avec les éléments présents dans le contrat Les leçons de conduite sont d'une durée maximale de 2 h, elles peuvent se dérouler de manière individuelle ou en séance collective. L'interruption entre deux leçons consécutives doit être au minimum équivalent à la durée de de la leçon précédente.

Retard de l'élève :

Moyens : Au près du formateur par téléphone ou SMS

Délais : A préciser en conformité avec les éléments présents dans le contrat

Retard du formateur :

Moyens : par téléphone ou par SMS

Délais : A préciser en conformité avec les éléments présents dans le contrat

Article 5 : Tenue vestimentaire exigée pour les cours pratiques

Pour la formation à la catégorie B : chaussures adaptées (talons haut et tongs interdits), vêtements permettant une aisance de mouvement et ne gênant pas la prise d'information en conformité avec les prescriptions du code de la route (article R412-6). Pour les formations deux-roues : obligation de porter un équipement obligatoire homologué (casque, gants, et chaussures qui couvrent les chevilles), de se vêtir d'un blouson adapté à la pratique du 2 roues à moteur et d'un pantalon de type « jean » au minimum.

Article 6 : Utilisation du matériel pédagogique

L'utilisation du matériel pédagogique est exclusivement réservée à l'activité de formation et uniquement sur les lieux de formation. L'élève s'engage à conserver en bon état le matériel qui lui est confié et à signaler toute anomalie détectée au personnel de l'établissement.

Article 7 : Assiduité des stagiaires

L'élève stagiaire s'engage au respect des horaires de formation fixés par l'école de conduite. En cas d'absences ou de retards, les modalités précisées à l'article 4 du présent règlement s'appliquent. Au cas échéant l'établissement se réserve la possibilité de rendre compte de l'assiduité de l'élève stagiaire aux tiers tels que définis dans le contrat de formation.

Article 8 : Comportement des stagiaires

Tout comportement visant au non-respect des règles élémentaires de savoir-vivre, de savoir-être en collectivité et au bon déroulement des formations est proscrit sur les lieux de formation, à bord des véhicules destinés à l'enseigne ment en leçon de conduite et lors des examens pratiques. Sont particulièrement visés les comportements à caractère agressif, violent, homophobe, sexiste, raciste. Ces règles élémentaires sont également applicables au personnel enseignant ou administratif, aux autres élèves ou toute personne présente sur les lieux de formation, à bord des véhicules destinés à l'enseignement en leçon de conduite et lors des examens pratiques. Toute tentative de propagande autant religieuse que politique ou syndicale est proscrite sur les lieux de formation, ou à bord des véhicules destinés à l'enseignement en leçon de conduite.

Article 9 : Sanctions disciplinaires

Les sanctions applicables sont : l'avertissement oral qui précise les motifs de plainte et avertit des suites possibles en cas de maintien du comportement; l'avertissement écrit qui précise les motifs de plainte faisant suite à l'avertissement oral et rappelle les suites possibles en cas de maintien du comportement; la suspension provisoire faisant à suite l'avertissement écrit qui précise la durée de la suspension, les conditions de retour en formation et les suites possibles encas de maintien du comportement; l'exclusion définitive faisant à suite à la suspension.

Au cas échéant l'établissement se réserve la possibilité de rendre compte des sanctions disciplinaires prise à l'encontre de l'élève stagiaire aux tiers tels que définis dans le contrat de formation.

En cas de contestation des mesures prises par l'établissement, l'élève peut saisir le médiateur de la consommation dont relève l'établissement.

Article 10 : Présentation à l'examen pratique

Pour qu'un élève soit inscrit à l'examen il faut :

- Que le programme de formation soit terminé.
- Qu'un avis favorable soit donné par l'enseignant chargé de la formation.
- Que le compte soit soldé, une semaine avant la date d'examen



**L'AUTO ÉCOLE FÉGELÉ VOUS ADRESSE
SES REMERCIEMENTS ET VOUS
SOUHAITE UN AGRÉABLE PARCOURS DE
FORMATION**

